

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12
quorum : 7

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

titulaires présents : 11
pouvoir : 1
ayant pris part à la
délibération : 12

date de la convocation :
31 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février à dix huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2023/02 N°2

Objet de la Délibération :
**Ouverture des quarts de
crédit dans l'attente du vote
du BP 2023**

Présents : Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, J.RICHARD
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON,
B.GOEURIOT,, P.DEHAND, G.ROUARD
Était excusé : J-L.DURET
Suppléants présents : J-F.VALLOIRE
Pouvoirs : J-L.DURET à B.GOEURIOT

**Annule et remplace la
délibération 2022/12 n°6**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales précisant que, jusqu'à l'adoption du budget primitif et au plus tard jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité,

AUTORISE le Président à engager, dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à liquider et mandater les opérations de dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à savoir :

BUDGET Annexe	Chapitres	Libellés	Crédits ouverts 2022 (BP + DM)	Autorisations de crédits 2023 jusqu'au vote du BP 2023
	21	Immobilisations corporelles	294 810 €	73 702.50 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA